



## Règlement particulier interclubs jeunes 2025-2026

N° de dossier : 2505854

*La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.*

### Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors licenciés dans les catégories minibad à cadet auprès de la FFBAD et ayant une licence dans un club affilié au CODEP67, dans les séries de classement P12 à N1, ainsi qu'aux non-compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

### Article 2 : Dates et lieu de la compétition

- **2.1** : La compétition se déroulera du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 mai 2026.
- **2.2** : La compétition se déroulera au Gymnase Karine C – 37, rue Baden Powell – 67200 STRASBOURG.
- **2.3** : Les horaires sont les suivants : 08 h 00 à 21 h 00 le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026, 08 h 00 à 23 h 00 le samedi 2 mai 2026, 08 h 00 à 19 h 00 le dimanche 3 mai 2026.

### Article 3 : Composition des équipes

- **3.1** La composition d'une équipe est de deux garçons et deux filles, permettant ainsi à chaque joueur d'une équipe de faire deux matches par rencontre. Cependant, il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type.
- **3.2** Un joueur pourra être surclassé dans une catégorie de jeu supérieur.
- **3.3** Un joueur ne pourra participer à l'interclubs que dans une seule catégorie de jeu.
- **3.4** Si un club, ne peut pas aligner une équipe complète, il peut s'associer à d'autres clubs afin de proposer une équipe.

### Article 4 : Déroulement d'un interclubs

- **4.1** : La compétition se déroule en poules d'équipes, suivies dans la mesure du possible d'une phase éliminatoire.
- **4.2** : Dans la mesure du possible, des matches de classement seront organisés pour les équipes n'étant pas sorties de poule.
- **4.3** : Chaque rencontre entre deux équipes est composée de cinq matches :
  - 1 simple homme ;
  - 1 simple dame ;
  - 1 double homme ;
  - 1 double dame ;
  - 1 double mixte.
- **4.4** : Chaque match se dispute en 2 sets gagnants de 21 points.
- **4.5** : Lors d'une rencontre, un joueur ne peut pas disputer plus de deux matches.
- **4.6** : Chaque équipe désignera un capitaine qui sera responsable de la feuille de présence et de la feuille de match de son équipe.
- **4.7** : Chaque équipe devra être présente dans la salle 40 minutes avant sa première rencontre.
- **4.8** : La feuille de présence sera à remettre une seule fois, en début de journée, 35 minutes avant la première rencontre.



- **4.9** : La feuille de déclaration de composition d'équipe sera à remettre au plus tard 20 minutes avant le début de chaque rencontre.
- **4.10** : Dans le cas d'une rencontre sans arbitre, les deux capitaines seront responsables du remplissage et du retour de la feuille signée à la table de marque à l'issue de la rencontre.
- **4.11** : Si un joueur inscrit sur la feuille de présence ne participe à aucune rencontre, il ne pourra pas prétendre à quelconque récompense.
- **4.12** : Lors d'une rencontre, si à la suite d'une blessure durant un match, un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son équipe à condition que le joueur remplaçant soit indiqué sur la feuille de présence et que le remplaçant n'effectue pas plus de deux matches dans la rencontre.
- **4.13** : Si une équipe n'a pas la composition minimale de deux garçons et une fille ou deux filles et un garçon, elle sera déclarée forfait. Cependant, si une équipe n'a pas la composition minimale lors d'une rencontre à cause d'un joueur ou d'une joueuse, l'équipe sera déclarée forfait sur la rencontre, mais le juge-arbitre pourra accepter que cette équipe joue quand même la rencontre suivante si d'aventure le joueur ou la joueuse arrive à temps pour cette rencontre.
- **4.14** : Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matches gagnés et perdus selon le barème suivant :
  - Victoire : 1 point par match remporté ;
  - Défaite : 0 point ;
  - Forfait : -1 point par match non joué
- **4.15** : Le classement des équipes durant la phase de poules est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :
  - Victoire : 3 points ;
  - Nul : 2 points ;
  - Défaite : 1 point ;
  - Forfait : -1 point.
- **4.16** : En cas d'égalité entre deux équipes à l'issue de la phase de poules, elles seront départagées par le résultat de leur confrontation directe pure, c'est-à-dire sans la sanction liée aux points de forfaits pour les matches non joués.
- **4.17** : En cas d'égalité entre trois équipes à l'issue de la phase de poules, elles seront départagées dans l'ordre :
  - À la différence des matches ;
  - Puis, si l'égalité persiste, à la différence de sets ;
  - Puis, si l'égalité persiste, à la différence de points ;
  - Puis, si l'égalité persiste, elles seront départagées par la moyenne d'âge, l'avantage allant à l'équipe ayant la moyenne d'âge la plus faible ;
  - S'il persiste encore une égalité, un tirage au sort déterminera le classement final.Comme pour le point 4.16, ce sont les confrontations directes pures qui seront prises en compte.
- **4.18** : Les volants sont à la charge des équipes à part égale pour chaque rencontre (sauf finales où ils seront fournis par l'organisateur). En cas de litige, le volant officiel est le **RSL Tourney n°3** en vente dans la salle.
- 

## Article 5 : Inscriptions

- **5.1** : L'inscription de l'équipe doit se faire impérativement en ligne, via le module dédié sur la plateforme BadNet.
- **5.2** : La plage d'inscription est fixée du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 00 h 00 au **27 avril 2026 à 23 h 59**. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de nos infrastructures (150 joueurs le samedi, 100 paires le dimanche, 70 paires le lundi) ou d'un tableau (32 joueurs), la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection (date de paiement du second joueur de la paire.)
- **5.3** : Les droits d'inscriptions sont fixés à **30 € par équipe**.



- **5.4** : Le paiement devra se faire via la plateforme BadNet lors de l'inscription. (Les frais de transaction sont supportés par le CODEP 67)

## **Article 6 : Organisation et déroulement de la compétition**

- **6.1** : La juge-arbitre de la compétition est Virginie PIERROT. Ses décisions sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.
- **6.2** : Le GEO de la compétition sera Geoffroy BALAYN.
- **6.3** : En dehors des demi-finales et finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire des juge-arbitres).
- **6.4** : Tout volant touchant les supports pour les rideaux sera compté let au service, une fois et faute en jeu.
- **6.5** : Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- **6.6** : Le temps de récupération entre les matches est de 20 minutes.
- **6.7** : Le temps de prise de contact avec le terrain est de 2 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.
- **6.8** : La cérémonie de remise des prix sera effectuée en fin de compétition. La présence à la remise des prix conditionne le prix. (c.f. article 3.1.4 du Code de conduite des joueurs)